



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## structures administratives

Question écrite n° 83541

### Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur les missions, l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État du Conseil scientifique du laboratoire de recherche des monuments historiques.

### Texte de la réponse

Le conseil scientifique du Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH) a pour mission d'examiner les questions relatives aux objectifs généraux des travaux de recherche sur les matériaux du patrimoine conduits par ce service à compétence nationale du ministère de la culture et de la communication. Ce conseil examine également les méthodologies employées pour ces recherches et veille à la publication et diffusion de leurs résultats. Il formule toute proposition en matière de coopération avec d'autres instances scientifiques ou industrielles. Le conseil scientifique du LRMH, qui compte dix-neuf membres (neuf membres de droit, huit personnalités qualifiées et deux représentants du personnel), est réuni une fois par an et n'occasionne pas de dépenses spécifiques de fonctionnement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Lazaro](#)

**Circonscription :** Nord (6<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 83541

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 juin 2015](#), page 4865

**Réponse publiée au JO le :** [13 octobre 2015](#), page 7739